



Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID : 030-200034692-20231113-DEL146_2023-DE



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°146/2023
du Conseil communautaire
Séance du 13 novembre 2023

Date d'envoi de la convocation = 7 novembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 55

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 10

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Gilles BEAUDET, Ulrich BELANGERE, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jaques BERTOLINI, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Ghislaine DE VERDUZAN, Bernard DUCROS, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, André LOPEZ, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Christian SUAU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents ayant donné procuration : Sylvie BARRIÈU-VIGNAL à Jean-Louis NOIRET, Christine CLERC à Christophe SERRE, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Gilles DELALIEU à Bernard DUCROS, Benjamin DESBRUN à Gérald MISSOUR, Nathalie FORGEROU à Charles BASCLE, Sophie GUIGUE à Claude SALAU, Julie MERCIER à Laurent NADAL, Catherine PECASTAING à Ghislaine DE VERDUZAN, Vincent ROUSSELOT à Benoit TRICHOT

Absents/Excusés : Sandrine ANGLEZAN, Océane AUGUSTIN, Pascal BORDES, Michèle FOND-THURIAL, Patricia GARNERO, Robert GAUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE, Stéphane MAURIN, Laurent OUILLON, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : Admissions en non-valeur des créances irrécouvrables et créances éteintes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état récapitulatif des taxes et produits qui n'ont pu être recouverts ainsi qu'un état des créances éteintes,

Vu la demande présentée par le Trésorier de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, d'admettre :

- En non-valeur, 239 titres pour une somme totale qui s'élève à 24 586,01 € ;
- Au titre des créances éteintes, 95 titres pour un montant de 66 801,73 €.

Vu l'instruction codificatrice n°11-022-MO du 16/12/2011 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, et plus particulièrement le chapitre 3 « l'admission en non-valeur » du titre 8 consacré à l'apurement des titres de recettes.

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Moyens Généraux du 6 novembre 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Admet** les créances en non-valeur, présentée par le Trésorier telles qu'arrêtées
 - o **Pour le budget principal :** sur les listes référencées n° 6162390332 et 6359940432 pour un montant total de 11 914,51 €, ainsi que la prise à charge pour un montant de 52 195,42 € des créances éteintes issues des listes n° 6171000332 et 6171590132 (listes annexées),
 - o **Pour le budget annexe Transports :** sur les listes référencées n° 6260650132 et 6173590332 pour un montant total de 2 116,92 € (listes annexées),
 - o **Pour le budget annexe DSP assainissement :** sur la liste référencée n° 6170990332 (pour partie) et 6172580432 pour un montant total de 3 012,65 € ainsi que la prise à charge pour un montant de 355,94 € des créances éteintes issues de la liste n° 6170990332 (pour partie) et 6171580132 (listes annexées),

- **Pour le budget annexe DSP Eau** : sur les listes référencées n° 6220650632, 6172590132, 6170582132, 6171600132 et 6171780132 pour un montant total de 7 541,93 €, ainsi que la prise à charge pour un montant de 14 250,37 € des créances éteintes issues de la liste n° 61711780132 (listes annexées),

Impute la dépense considérée sur les crédits 2023, inscrits au chapitre 65, comptes 6541 (admissions en non-valeur) et 6542 (créances éteintes) des budgets concernés.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 13 novembre 2023

Le Président

Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*

20 NOV. 2023



Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023



ID : 030-200034692-20231113-DEL146_2023-DE